

## LES PLANS DE GESTION DES ENS

**Un outil au service de la conservation et de la valorisation des parcs, jardins, promenades et espaces naturels : cas particulier des Zones Naturelles Protégées (ZNP)**

*Rencontres des gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles en Ile de France - 21 septembre 2023*

Anne MARCHAND-GUILBAUD  
Cheffe Unité Patrimoine naturel  
Service Etudes, Parcs, Paysages et Environnement  
Direction des Parcs, Paysages et de l'Environnement



# CONNECTER LES ALTO-SEQUANAIS A LA NATURE

## La Stratégie départementale des espaces de nature

### Parcs et jardins départementaux

- Parc ou jardin départemental
- Forêt domaniale
- Grand espace végétalisé
- Arbres d'alignement



*Mettre chaque habitant à moins de 15 min à pied d'un espace de nature et le connecter à l'ensemble de la trame éco paysagère des Hauts-de-Seine, soit plus de 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts.*



2021  
77%



2030  
100% des habitants



## La Stratégie Nature

### Objectifs du plan 2021-2025



**Créer 5 km supplémentaires de liaisons vertes sur les promenades départementales**



**Acquérir, aménager et ouvrir au public 20 ha d'ENS supplémentaires**



**Rénover 60 ha d'ENS pour une meilleure qualité paysagère et écologique**



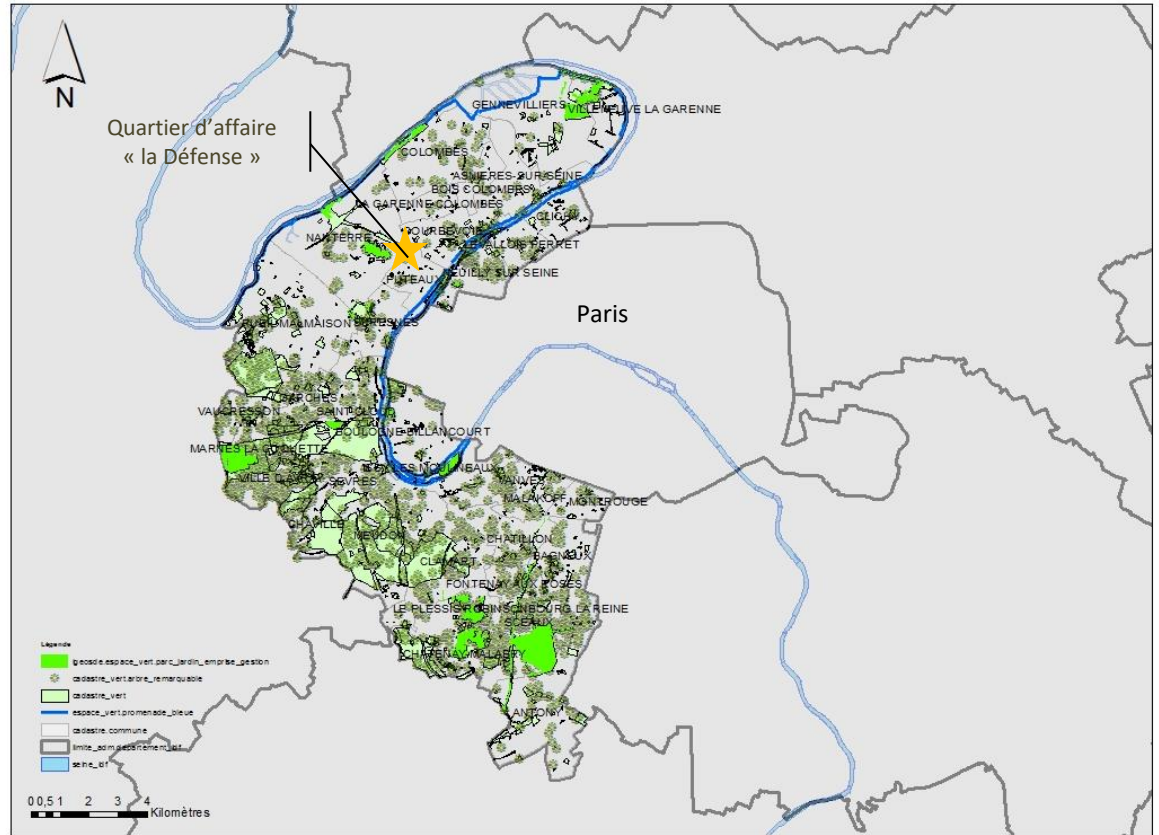
**Planter 18 000 arbres supplémentaires** (15 000 dans les ENS, 3000 en alignements, 1000 dans les collèges)



**Installer 50 potagers supplémentaires** dans les collèges des Hauts-de-Seine.

## Les chiffres clés patrimoine vert

- **Surface EV** : 3000 ha
- **Surface Espaces Naturels Sensibles** : 650 ha
- **Nombre d'habitants** : 1,56 millions
- **Linéaire en km des promenades en bord de Seine** : 67km dont 30km sont aménagés
- **Itinéraire de randonnée** : près de 400 km de parcours doux
- **Nombres de parcs ayant un plan de gestion paysager** : 24





## Domaine départemental de Sceaux

92330 Sceaux

**Parc**  
Accueil : 06 64 40 56 66 - Urgences : 01 41 87 29 60  
Visites guidées gratuites : 01 41 13 03 83  
ou parc@jardins.hauts-de-seine.fr

**Musée**  
01 41 87 29 50 / musee@domainesceaux.hauts-de-seine.fr  
Offre culturelle spécifique pour les personnes en situation de handicap, boucles auditives, prêt de fauteuil roulant.

**Horaires**  
Parc : ouvert tous les jours • Novembre - Décembre : (janvier - 8h-17h)  
• Février - 8h-18h • Mars : 7h30-19h • Avril - Août : 7h-21h • Mai :  
7h-21h30 • Juin - juillet : 7h-22h • Septembre : 7h30-20h30 • Octobre :  
8h-18h  
Musée - Château - Boutique : fermés le lundi • de mars à octobre :  
14h-18h30 • de novembre à février : 13h-17h

**Pavillon de l'Aurore** : visites sur réservation pour les groupes au  
01 41 87 29 71

**Accès**  
Voiture : 20 min de la porte d'Orléans, RD92Q AIG sortie Antony,  
parking sur l'esplanade • Bus - lignes 192, 379, 396, TVM • RER B :  
stations La Croix-de-Berry, Bourg-la-Reine, Sceaux ou Parc de Sceaux

**Tarifs**  
Parc : gratuit  
Musée collections permanentes, visite libre : 2€ - Tarif réduit : 1,50€  
- Gratuit tous les premiers dimanches du mois (visite libre)

**Restaurant Le Trévise**  
Salles, salons et terrasses dans l'enceinte du Domaine de Sceaux.  
Réservations : www.letrevise.fr et 01 40 96 95 50



## Toute l'actualité du Domaine

- domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr
- @domainesceaux @domainesceaux
- Application smartphone
- Vallée Culture Hauts-de-Seine : le guide interactif  
des musées et des parcs départementaux



www.hauts-de-seine.fr

les Hauts-de-Seine  
**vallée de la culture** 2016-2017



## Domaine départemental de Sceaux

Parc et musée



domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr



Sites classés

MONUMENT



HISTORIQUE



Parc  
**Pierre-Lagravère**  
Colombes



www.hauts-de-seine.net

Ce parc est une propriété du Conseil général des Hauts-de-Seine

Le plan de gestion est un outil de programmation qui permet de répondre aux enjeux suivants :

- 1 : Quel est l'état sanitaire du patrimoine ?
- 2 : D'où viennent les structures paysagères existantes ?
- 3 : Quelles sont les pratiques de gestion ?
- 4 : Quels sont les usages et pour quel résultat ?
- 5 : Quels sont les enjeux futurs à intégrer et les moyens à affecter ?

La direction prise a été de formaliser un **document de planification** répondant à ces questions, s'étalant sur **5 ans** et demandant un **travail interne de concertation**, « en mode projet transversal » entre tous les services de la Direction des Parcs, Paysage et Environnement et validé par le Président du département.



*« La construction du plan de gestion paysager représente un gros travail. Cet un outil qui nous a permis de constituer une trace écrite : Demain si une nouvelle équipe vient nous remplacer, elle pourra comprendre et poursuivre notre travail. Cela nous a aussi poussé à remettre en cause certaines de nos habitudes, forcé à travailler autrement avec la mise en place de gestion différenciée, à utiliser de nouveaux matériels, à chercher de nouvelles solutions pour maintenir la qualité de ce jardin. »*  
Iréne Peyraud, Responsable du jardin Albert Kahn

*« Le plan de gestion m'a permis de formaliser tout ce que j'avais en tête, il permet de figer les méthodes de travail. Cet outil fournit une base écrite, un support pour les responsables et jardiniers, pour communiquer. Ce document est aussi à destination du futur : il renseignera nos successeurs, pour assurer la continuité du jardin. »*  
Michel Farris, Responsable en chef des jardins de collections (Albert Kahn et Arboretum de la Vallée-aux-Loups)

*« Le plan de gestion est un outil indispensable du gestionnaire, véritable guide et recueil de données techniques, environnementales et humaines d'un lieu. C'est une aide à la réflexion et à la conservation de la mémoire du jardin.*

*Mais ce document n'a de sens que si le responsable du jardin et les jardiniers le font vivre, évoluer au rythme des projets. Ce n'est pas un document figé, au fond d'un tiroir et qui ennuie, tout au contraire, c'est une aide à la décision, à la création où chacun est acteur en trouvant sa place dans la réalisation et l'entretien de ce jardin. »*  
Christian Lemoing, Chef du service territorial sud

## LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion technique du jardin.

L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Christian LEMOING, chef du service territorial sud,  
Jérôme TIXIER, responsable de l'unité Vallée-aux-loups / Jardin Albert Kahn,  
François DUGAY, adjoint au chef d'unité,  
Michel FARRIS, responsable des jardins de collection,  
Iréne PEYRAUD, responsable de l'équipe des jardiniers du Jardin Albert Kahn,  
Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion, en charge du patrimoine naturel sur l'ensemble des parcs du sud du Département,  
Grégoire SIMONIN, apprenti ingénieur au sein du Groupe ISA-Pôle Paysage-ITIAPE,  
et tous les jardiniers départementaux : Romain Billon, Patrice Chagnon, François Duflot, Jean-Guillaume Fourcade, Franck Gagneur, Eric Gilbert, Quentin Hubert, Robert Lamara, Farid Mors, Pascal Rogations, Jordan Souchet (apprenti).

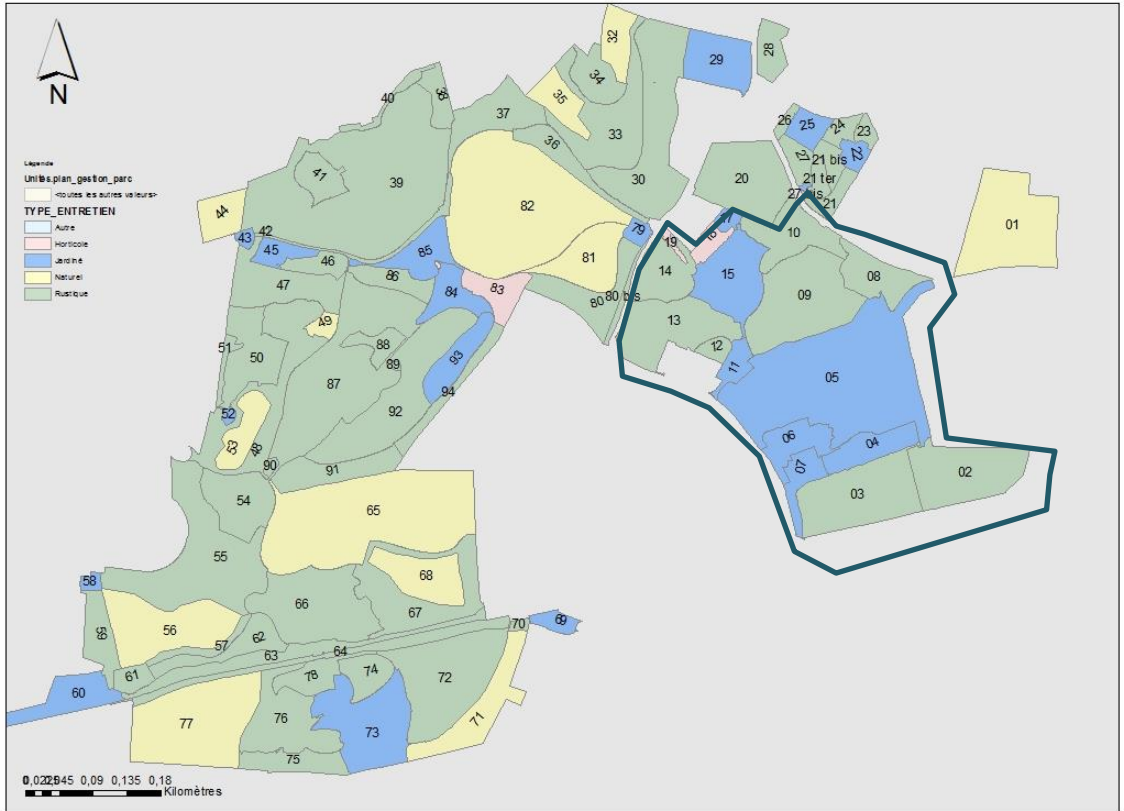
Le comité de pilotage (validation du plan de gestion) a réuni les personnes suivantes :

Elisabeth DUJARDIN, Directrice des parcs, jardins et paysages,  
Jean SCHNEBELEN, adjoint au Directeur,  
Christian LEMOING, chef du service territorial sud,  
Véronique VERRECKT, adjointe au chef du service territorial sud,  
Thierry MARTIN, chef du service patrimoine végétal,  
Et les membres de l'équipe projet.

## Cas du Domaine départemental de la Vallée aux loups

- Cartographie du site et découpage en unités de gestion (travail sur SIG)
- Diagnostic du paysage
- Bilan des opérations anciennes
- Analyse du mode de gestion écologique (mesure des bénéfiques)

## Comment intégrer la libre évolution ?







Fiche d'identification des unités de gestion  
Jardin de l'étang Colbert

## Les exigences de gestion du label EVE- par Ecocert



Critère 1 : mise en oeuvre d'un document de gestion



Critère 2 : qualité paysagère



Critère 3 : conservation de la biodiversité



Critère 4 : conservation de la ressource en eau



Critère 5 : Conservation des sols



Critère 6 : information sur la qualité de l'air



Critère 7 : attention aux nuisances sonores



Critère 8 : attention aux économies d'énergie



Critère 9 : mise en oeuvre du recyclage



Critère 10 : attention aux matériels et matériaux



Critère 11 : attention sur la demande sociale



### Recommandations

1 : les exigences de gestion sont détaillées dans le référentiel de gestion édité par Ecocert (ecocert.fr) ;

2 : le maintien du label pour les parcs du département est une exigence fondamentale ;

3 : les audits d'inspection sont réalisés tous les ans ;

4 : pour aider à la mise en oeuvre du label, le plan de gestion s'appliquant au parc, le présent cahier des unités de gestion ainsi que le cahier des bonnes pratiques sont les outils mis à disposition.

















Merci de votre attention !